

Académie de Créteil

## **CLES et C2I2E : LE MINISTÈRE RECULE !**

Après deux longs trimestres d'assemblées de stagiaires, d'interpellations constantes des syndicats et de sourde oreille des rectorats, le ministère met enfin un terme aux vagues promesses faites en réponse aux difficultés des stagiaires déjà surchargés de travail. Lors du comité technique ministériel du mardi 19 février, la directrice générale des ressources humaines de l'Education Nationale a annoncé aux organisations représentatives que

**le CLES et le C2I2E ne seront officiellement pas nécessaires à la titularisation des professeurs stagiaires.**

Le ministère ne renonce cependant pas à ces certifications et entend maintenir l'exigence de les produire dans un délai de 3 ans suivant la titularisation.

Les stagiaires concernés seront bien sûr ceux de la rentrée 2012, mais aussi ceux des deux concours 2013. Pour les actuels étudiants qui feront leur rentrée à partir de 2014, le ministère renvoie la balle aux ESPE et aux maquettes de leurs Masters.

La DGRH a également précisé que ces certifications ne doivent entraîner aucun coût, ni pour la formation ni pour la certification elle-même. Il reste maintenant au Rectorat de Créteil à rembourser les stagiaires qui avaient déjà versé 150 euros pour une certification.

Un décret statutaire en ce sens sera présenté aux ministères de la Fonction Publique et du Budget « très prochainement », puis aux syndicats lors du prochain CTM, avant d'être publié dans le cadre d'un texte plus large avant la fin de l'année scolaire.

**Ce n'est pas une vraie abrogation, mais c'est un réel soulagement pour les stagiaires, en attendant une entrée dans le métier vraiment progressive avec un stage à 1/3 temps.**